Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20231127-DE2023_094-DE

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Lundi 13 novembre 2023
Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 18
Votants : 29

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET - Éric GAYDON – Dominique GIRAUD-Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Georges BARTHE - - Françoise GROBEL - Nelly DUFFOUR - Bernadette GROBEL - Gilles TOURNIER - Philippe DECURNINGES – Dominique COMANDONE - Christophe MECHOUK - Jean-Marc DAGAND - Brigitte PERROT - Noël DUVAND.
Absents Représentés : Sylviane DENIAU par Christelle GAUDET - Marie-Claude GIRARDOZ par James WALKER - Valérie MERLE-DARCOURT par Pascal EYNARD-MACHET - Claude ECHERNIER-MOTTET par Alexia LEROUYER - Robert BARATAY par Françoise GROBEL - Jérémy COULOMBEL par Nelly DUFFOUR - Valérie RAPHOZ par Georges BARTHE -Jonathan DEBOUY par Jacques GRANDCHAMP - Julien-Marc MEYNET par Dominique GIRAUD - Claude SIGWALT par Brigitte PERROT – Elisabeth GIGUELAY par Noël DUVAND-
Absents :
Secrétaire de séance : Françoise GROBEL

OBJET : Prorogation de la durée du bail emphytéotique avec Haute-Savoie Habitat-Lotissement du Grand-Pré

DELIBERATION N° 2023.094

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1111-2 et L2121-29,
Vu le bail emphytéotique en date du 20 avril 1976 par lequel la commune de Publier a mis à disposition de l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie les parcelles désormais cadastrées AR n° 488 et AK n° 651-653-655-656-657-658,
Vu l'avis des Domaines en date du 26/04/2023,
Vu la délibération du Conseil d'Administration de Haute-Savoie Habitat en date du 13/11/2023,

Considérant que Haute-Savoie Habitat sollicite la prorogation de la durée du bail afin de pouvoir engager les travaux de réhabilitation de l'ensemble immobilier du « Grand Pré », notamment en vue d'en améliorer les performances énergétiques,
Considérant que ces travaux ne peuvent s'envisager qu'à la condition de maintenir les modalités financières du bail initial,
Considérant qu'il convient de permettre la réhabilitation de ces logements datant de la fin des années 70,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la prorogation de la durée du bail emphytéotique, par lequel la commune de Publier a mis à disposition de l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie les parcelles cadastrées AR n° 488 et AK n° 651-653-655-656-657-658, pour une durée de 13 années supplémentaires, soit jusqu'au 30 avril 2054.
DIT QUE les autres clauses du bail du 20/04/1976 restent inchangées.
DIT QUE le paiement des frais annexes afférents à cette affaire sera à la charge de Haute-Savoie Habitat.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir concernant cette opération.

La secrétaire de séance,
Françoise GROBEL

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

MAIRIE DE PUBLIER Haute-Savoie

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.